

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	3

Date de convocation :

10 juin 2022

Date d'affichage :

10 juin 2022

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220616-057_2022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 16 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Eloïse RIBAIL (a donné pouvoir à Monique JANIK)

Absent : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°57/2022 : CONVENTION DE MECENAT DE LA FONDATION DU CREDIT AGRICOLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA MAISON DE LA VALLEE

Le Maire rappelle :

La Commune a engagé des travaux de requalification de la Maison de la Vallée, consistant notamment à rénover la salle Jean-Paul Reynier, afin d'offrir à la population permanente et touristique une salle de spectacle et de conférence correspondant aux standards modernes.

Pour financer ces travaux, des aides ont été sollicitées auprès des financeurs publics.

Le Maire explique que la Fondation du Crédit Agricole peut également participer au projet, dans le cadre d'un mécénat, dont les conditions sont précisées dans une convention, qui en fixe les modalités.

Aussi, il propose au Conseil municipal de solliciter la Fondation pour financer l'escalier-plateforme élévatrice qui servira à accéder à la scène, pour un montant de 22 584€

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

- ✉ **AUTORISER** le Maire à solliciter la Fondation du Crédit Agricole pour le financement de l'escalier-plateforme élévatrice, pour un montant de 22 584€
- ✉ **AUTORISER** le Maire à signer la convention de Mécénat avec la Fondation du Crédit Agricole

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

27 JUIN 2022

